

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

**Séance du jeudi 21 septembre 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 13**

**Qui ont pris part à la délibération : 7**

**Date de la convocation : 14/09/2023**

**Date d'affichage : 28/09/2023**

**N° Délibération : 24-09-2023**

**Présents** : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

**Absents excusés** : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Vincent RETOURNÉ, Claire DACHICOURT non représentée ; MM. Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE, Olivier DUMONT représenté par Frédéric BÉRULLIER, Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE, Hervé PROYART non représenté.

**Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.**

**Secrétaire de séance** : M. Francis JULLIEN est nommé secrétaire de séance.

**DEL N°24-09-2022 : Noël des enfants et des agents 2023 :**

M. le Maire demande au Conseil Municipal si l'on prend le même montant que l'année précédente concernant le Noël des enfants et des agents de la commune. Le montant proposé est de 30 € par enfant en jouet ou en carte cadeau selon leur âge. Il propose également au Conseil Municipal de faire la distribution le vendredi 15 décembre après-midi à la salle des fêtes.

Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Morisel, M. le Maire propose que la distribution se déroule comme l'année précédente à la salle des fêtes également, de 17h30 à 18h30. Cette distribution se fera sur inscription uniquement en mairie avec une date limite fixée au 13 octobre inclus. La diffusion de l'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. M. le Maire propose de garder le même montant que l'année précédente pour la carte cadeau des agents, soit 130 €.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 11 voix pour**, (Mmes, C. CATEL, O. COUZEREAU représentée par V. RETOURNÉ ; MM. F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS représenté par G. LEFEVRE, O. DUMONT représenté par F. BÉRULLIER, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE)

**Accepte** les propositions de M. le Maire et décide d'attribuer :

Un jouet à chacun des enfants nés entre 2023 et 2017.

Une carte cadeau de trente euros à chacun des enfants nés entre 2013 et 2016,

Ainsi qu'une carte cadeau d'un montant de 130 € pour les agents.

Le secrétaire de séance

Francis JULLIEN



LE MAIRE  
MICHEL VAN DE VELDE

**-Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**-Pour extrait conforme, Morisel, le 28 septembre 2023.**

**-Transmis au représentant de l'État et publié le : 28 septembre 2023.**